

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 7 novembre 2016, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures 15.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu	Daniel Blais
Martin Boisvert	Bernyce Turmel
Diane Rhéaume	Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2016-11-342

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 3 octobre 2016 ;
 - 3.2. Séance extraordinaire du 27 octobre 2016 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité ;
7. Comptes à payer ;
8. État des revenus et charges au 31 octobre 2016 ;
9. États comparatifs semestriels des revenus et charges ;
10. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil ;
11. Avis de motion ;
 - 11.1. Règlement no 290-2016 de concordance concernant l'ajout d'un facteur d'atténuation utilisé pour le calcul des distances séparatrices relatives aux odeurs et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016 et 287-2016) ;
 - 11.2. Règlement no 291-2016 concernant des spécifications sur la garde d'animaux de ferme sur le territoire et sur la grille des usages permis dans la zone M1 afin d'interdire les commerces à caractère érotique et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016 et 290-2016) ;

12. Adoption de règlements ;
 - 12.1. Règlement no 277-2016 portant sur les modalités relatives à la gestion et à l'utilisation des réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux et abrogeant les règlements nos 21-94 et 22-94 (207-2010) ;
 - 12.2. Règlement no 279-2016 portant sur les modalités relatives à la gestion et à l'utilisation du réseau d'aqueduc ;
 - 12.3. Second projet de règlement no 287-2016 portant sur la localisation des cases de stationnement et les abris de toile sur le territoire et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016 et 281-2016) ;
13. Demande de soumissions ;
 - 13.1. Déneigement - bornes fontaines, usine d'eau potable et postes de pompage ;
14. Dépôt de soumissions ;
 - 14.1. Déneigement aux points d'eau Parent et Couture ;
15. Inspection municipale ;
 - 15.1. Travaux à autoriser ;
16. Inspection en bâtiments ;
 - 16.1. Émission des permis ;
 - 16.2. Dossiers des nuisances et autres ;
17. Sécurité incendie ;
 - 17.1. Demandes du directeur ;
 - 17.2. Madame Véronik Riendeau - congé sans solde ;
18. Comité consultatif d'urbanisme ;
 - 18.1. Démission de madame Hélène Pelchat ;
 - 18.2. Demande de dérogation mineure ;
 - 18.2.1. Monsieur Réal Poulin ;
19. Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
 - 19.1. Demandes d'autorisation ;
 - 19.1.1. Ferme Marcel Larose inc. ;
 - 19.1.2. Monsieur Bernard Allen. ;
20. Domaine-du-Vieux-Moulin / phase 3;
 - 20.1. Installation de boîtes communautaires ;
21. Projet d'eau potable et d'eaux usées ;
 - 21.1. Excavation M. Toulouse inc. ;
 - 21.1.1. Avenants de modifications au contrat ;
 - 21.1.2. Recommandation de paiement no 5 ;
 - 21.1.3. Autres travaux ;
22. Barrage au point d'eau Couture ;
 - 22.1. Mandat de services professionnels ;
23. Parc Brochu-Châtigny ;
 - 23.1. Dossier expropriation ;
24. Budget 2017 ;
 - 24.1. Horaire des rencontres ;
25. Divers ;
 - 25.1. MRC de la Nouvelle-Beauce - Fonds de projets structurants ;
26. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2016-11-343

3.1. Séance ordinaire du 3 octobre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2016-11-344 3.2. Séance extraordinaire du 27 octobre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Divers citoyens s'informent concernant les réseaux d'aqueduc et d'égout, entre autres le branchement à leur résidence et la date d'accès auxdits réseaux. D'autres mentionnent leur insatisfaction relativement à la collecte des ordures, à l'émission d'un permis à proximité d'un puits. Monsieur le maire fournit les explications appropriées quant aux réseaux d'aqueduc et d'égout et les vérifications nécessaires seront faites dans les autres dossiers.

5. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2016-11-345 Intervention du service incendie - lot 3 028 354 - annulation d'intérêts sur facture

ATTENDU QUE lors de la séance du 3 octobre 2016, le conseil de la municipalité de Saint-Isidore a convenu d'effectuer une correction relative au coût de l'essence des camions lors d'une intervention du service incendie pour un feu de broussailles sur le lot 3 028 354 ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande à l'effet de retirer les frais d'intérêts sur la facture, étant donné que les propriétaires étaient en attente d'un crédit pour les coûts de l'essence ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'annuler les frais d'intérêts versus la facture no 128 et le crédit no 293 pour l'intervention du service incendie sur le lot 3 028 354.

Adoptée

2016-11-346 Comité Entraide-Secours - demande d'appui financier

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de soutenir le Comité Entraide-Secours en défrayant les coûts pour l'impression et la distribution sur le territoire d'un feuillet publicitaire relatif à la Guignolée qui se tiendra le 4 décembre 2016.

Adoptée

Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches - rendez-vous d'automne

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2016-11-347

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine la participation d'un (1) représentant au Rendez-vous d'automne du Réseau BIBLIO de la Capitale-nationale et de la Chaudière-Appalaches, qui s'est tenu le 5 novembre 2016 à Québec, au coût de vingt-cinq dollars (25,00 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2016-11-348 **Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau dîner de Noël des gens d'affaires**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation du maire et de la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer au dîner de Noël des gens d'affaires de la Nouvelle-Beauce, qui se tiendra le 14 décembre 2016 à Scott, au coût total de cent trente dollars (130,00 \$), taxes incluses.

Adoptée

2016-11-349 **Comité paroissial des loisirs de Saint-Isidore de Dorchester - programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2017-dépôt de projet**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a mis sur pied un Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2017 ;

ATTENDU QUE le Comité paroissial des loisirs de Saint-Isidore de Dorchester désire bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale ;

ATTENDU QUE ledit projet vise à répondre aux besoins des parents en matière de conciliation travail-famille ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie le Comité paroissial des loisirs de Saint-Isidore de Dorchester dans leur projet de bonification de l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire afin que ce dernier bénéficie de l'aide financière du ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2017.

Adoptée

2016-11-350 **Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce - renouvellement d'adhésion**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle l'adhésion annuelle à la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce au coût de trois cent soixante-treize dollars et soixante-sept cents (373,67 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2016-11-351 Service des loisirs - utilisation du lot 4 713 702

ATTENDU QUE le service des loisirs a reçu une demande relativement à l'utilisation du lot 4 713 702 pour une célébration de mariage le 5 août 2017 ;

ATTENDU QUE le service des loisirs désire obtenir le consentement de la municipalité de Saint-Isidore, propriétaire dudit lot ;

ATTENDU la divergence d'opinions des membres du conseil, monsieur le maire demande le vote pour cette proposition :

Pour : Carole Brochu, Daniel Blais, Martin Boisvert, Bernyce Turmel,
Hélène Jacques

Contre : Diane Rhéaume

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise l'utilisation du lot 4 713 702 pour une célébration de mariage le 5 août 2017, et ce, avec une entente spécifique à établir avec le locataire concernant l'usage de la propriété.

Adoptée

Le conseil convient de :

- acquiescer à la demande de nettoyage de fossé vis-à-vis le lot 3 029 168 ;
- répondre au questionnaire en ligne permettant au Forum jeunesse régional Chaudière-Appalaches d'être mieux outillé pour le volet «participation citoyenne des jeunes» ;
- publiciser dans les médias municipaux une section pour LesPac à vendre à Saint-Isidore, la Féerie de Noël à Cumberland les 16, 17 et 18 décembre 2016, le programme Éconologis venant en aide aux ménages à faibles revenus ainsi que la documentation expliquant les services de l'organisme «Au Cœur des familles agricoles» ;
- prendre note de la participation de trois (3) représentants de la municipalité au déjeuner d'information portant sur «Les taxes à la consommation et la gestion des actifs immobiliers : ce que toute municipalité devrait savoir» organisé par Raymond Chabot Grant Thornton, le 9 novembre 2016 à Scott, et ce, sans frais ;
- prendre en considération l'intérêt du maire à assister à une séance d'information sur l'offre de services de l'Union des municipalités du Québec à Saint-Georges le 29 novembre 2016 et à la soirée reconnaissance de la fondation Hôtel-Dieu de Lévis le 22 novembre 2016 à Lévis ;
- démontrer leur intérêt à participer au programme d'échange de stages d'été entre jeunes québécois et français de 18 à 29 ans pour l'été 2017 ;
- transmettre aux Service des loisirs et à l'Expo agricole/Bassin de la Chaudière l'invitation à une rencontre régionale organisée par Destination Beauce, le 7 décembre 2016 à Beauceville.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- «5 à 9 Grand réseautage» de la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce le 7 décembre 2016 à Sainte-Marie ;
- dépôt de candidature aux prix Hommage bénévolat-Québec 2017 soulignant l'engagement exceptionnel de bénévoles et d'organismes de toutes les régions ;
- offre de tenir l'événement régional de la Fête nationale du Québec dans la municipalité de Saint-Isidore en 2017 ;
- abonnement au Réseau d'information municipal ;
- webinaire gratuit aux femmes leaders «Définir, trouver et entretenir ses propres sources de motivation» organisé par Événements Les affaires ;
- démarche pour l'obtention d'une aide financière pour la réalisation d'études de mise en commun de services en sécurité incendie pour l'année 2016-2017 ;
- conférence de presse du lancement de la 31^e édition d'Opération Nez Rouge le 8 novembre 2016 à Sainte-Marie ;
- dépôt d'un projet au Pacte rural 2014-2015 afin de bénéficier d'un montant de 3 000,00 \$ disponible.

6. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Chers citoyens,

Selon la loi, le maire se doit de présenter la situation financière de la municipalité à ce moment-ci de l'année. L'année 2016 fut extrêmement occupée avec la poursuite de nos démarches auprès du MAMOT, du MDDELCC et du MTQ pour enfin réaliser des travaux majeurs nécessaires pour les services d'aqueduc et d'égouts, notre participation à Kraft Hockeyville 2016 suivi d'un match des Anciens Canadiens permettant de récolter la somme de 131 500 \$ pour les rénovations futures de l'aréna, l'asphaltage de certaines routes, le développement du parc industriel, le projet de lutte contre la berce du Caucase, la vente de 49 terrains de la phase 3 du développement résidentiel Domaine-du-Vieux-Moulin et la planification de divers projets futurs. De par ses nombreuses activités, grâce à de généreux bénévoles et l'efficacité du personnel, la municipalité de Saint-Isidore est de plus en plus dynamique et progresse rapidement. Voici donc mon rapport en date du 1^{er} novembre 2016.

Rapport financier 2015 et prévisions 2016

La firme comptable Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. a produit le rapport financier 2015, en voici quelques données:

Pour l'année 2015, les recettes prévues de 3 784 383 \$ furent de 4 226 260 \$ et les dépenses prévues de 3 784 383 \$ furent de 3 591 465\$ ce qui laisse un excédent de 634 795 \$, excluant l'amortissement et les affectations.

Au 31 décembre 2015, l'excédent accumulé de la municipalité était de 1 221 827 \$, soit:

Excédent accumulé non affecté au 1 ^{er} janvier 2015:	449 678 \$
Excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2015:	261 944
Excédent accumulé affecté au 31 décembre 2015:	<u>959 883</u>
Excédent accumulé au 31 décembre 2015:	1 221 827 \$

Les fonds réservés se détaillent comme suit:

Fonds de roulement	237 884
Fonds local – Réfection et entretien de certaines voies publiques	55 203
Solde disponible des règlements d'emprunts fermés	49 751
Financement des activités de fonctionnement	<u>34 652</u>
	377 490 \$

Le rapport de l'auditeur de l'année 2015 ne fait mention d'aucune particularité.

Pour l'année 2016, la municipalité a adopté un budget équilibré de 5 072 995 \$.

Au 31 octobre 2016, les revenus de fonctionnement étaient de 4 757 496 \$, les dépenses de fonctionnement incluant le remboursement de la dette à long terme de 2 616 122 \$, ce qui laisse un résultat avant affectations de 2 141 374 \$. De plus, il y a eu des affectations pour un montant de 611 828 \$. La municipalité a également investi 8 460 186 \$ en immobilisations. Quelques subventions sont encore à recevoir et nous anticipons un budget équilibré à la fin de la présente année financière.

Programme triennal d'immobilisations

Le programme triennal d'immobilisations adopté pour les années 2016, 2017 et 2018 est réalisé à quatre-vingt-dix pourcent pour l'année 2016, avec des projets majeurs d'immobilisations prévus pour lesquels nous avons bénéficié de très bonnes subventions.

Les projets futurs s'orientent comme suit:

- continuation de l'amélioration des routes municipales et provinciales;
- développements résidentiel et industriel;
- aménagement au parc Brochu-Châtigny;
- entretien des bâtiments municipaux;
- mise aux normes du système de réfrigération et rénovations de l'aréna;
- réfection du barrage au point d'eau Couture;
- aménagement d'une piste cyclable reliant Saint-Isidore à Bellechasse et la Nouvelle-Beauce.

Contrats municipaux

Voici la liste des contrats comportant une dépenses de 25 000 \$ et plus ou de 2 000 \$ et plus à un même contractant et totalisant plus de 25 000 \$.

<u>NOM</u>	<u>MONTANT</u>	<u>OBJET DU CONTRAT</u>
Centrix	153 819,58 \$	Vidange et disposition des boues
Construction B.M.L. Division de Sintra inc.	222 298,70 \$	Domaine-du-Vieux-Moulin phase 3 et autres travaux
Les Compteur d'eau Lecomte	49 726,86 \$	Réseaux aqueduc et égouts - Compteur d'eau
Déneigement et Excavation Dave Labonté	34 655,00 \$	Déneigement et autres travaux
Excavation M. Toulouse inc	8 949 472,49 \$	Réseaux aqueduc et égouts
Gilles Audet Excavation	2 7 366,70 \$	Nivelage et autres travaux
Groupe ABS inc.	116 756,84 \$	Réseaux aqueduc et égouts
Groupe Ultima	91 655,00 \$	Assurances de biens
Mabarex inc.	58 320,84 \$	Équipement site de traitement des eaux usées
Matériaux St-Isidore inc.	27 728,86 \$	Ponceau et achat terrain pour réseaux aqueduc et égouts
Matrec	93 713,86 \$	Collecte des ordures ménagères

M.R.C. Nouvelle-Beauce	605 780,97 \$	Disposition des ordures, vidange des fosses et quote-part
Norda Stelo inc.	28 713,98 \$	Service en ingénierie - eau potable et eaux usées, Phase 3 et aqueduc et égouts
Spectralite / Signoplus	40 266,14 \$	Enseigne 911
Steegrain inc.	52 107,86 \$	Déneigement trottoirs et achat terrain pour réseaux aqueduc et égouts
Transport Mario Giguère inc.	333 161,96 \$	Déneigement
WSP Canada inc.	405 293,80 \$	Service en ingénierie - Réseaux aqueduc et égouts

Rémunération des élus municipaux

L'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que si un règlement sur le traitement des élus est en vigueur sur le territoire de la municipalité, le rapport du maire doit inclure une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

Puisqu'un tel règlement existe à la municipalité de Saint-Isidore, voici donc le traitement des élus municipaux pour l'année 2016:

	Rémunération de base		Allocation de dépenses		Rémunération totale
Maire (*)	8 463,00 \$	+	4 231,68 \$	=	12 694,68 \$
Conseillers(ères) :	2 820,96 \$	+	1 410,60 \$	=	4 231,56 \$

(*) Comme le maire siège sur le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce, il reçoit également une rémunération pour une séance du conseil ordinaire ou extraordinaire de 194,66 \$ ainsi qu'une allocation de 97,33 \$. Le maire ne reçoit aucune rémunération pour le mois de juillet puisque la MRC ne tient pas de séance.

Réal Turgeon,
Maire

7. COMPTES À PAYER

2016-11-352 IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 2259 à 2276 inclusivement, les chèques nos 12517 à 12614 inclusivement (les chèques nos 12522, 12560 et 12613 étant annulés) et les salaires, totalisant trois millions quatre cent huit mille sept cent vingt-trois dollars et soixante-sept cents (3 408 723,67 \$).

Adoptée

8. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 OCTOBRE 2016

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 31 octobre 2016.

9. ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS DES REVENUS ET CHARGES

Le conseil prend acte du dépôt des états comparatifs semestriels des revenus et charges et ce, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

10. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseil prend acte du dépôt des formulaires complétés «*Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil*» par tous les élus, et ce, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

11. AVIS DE MOTION

11.1. Règlement no 290-2016 de concordance concernant l'ajout d'un facteur d'atténuation utilisé pour le calcul des distances séparatrices relatives aux odeurs et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016 et 287-2016)

Avis de motion est déposé par Daniel Blais, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 290-2016 de concordance concernant l'ajout d'un facteur d'atténuation utilisé pour le calcul des distances séparatrices relatives aux odeurs et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016 et 287-2016).

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Daniel Blais,
Conseiller

11.2. Règlement no 291-2016 concernant des spécifications sur la garde d'animaux de ferme sur le territoire et sur la grille des usages permis dans la zone M1 afin d'interdire les commerces à caractère érotique et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016 et 290-2016)

Avis de motion est déposé par Diane Rhéaume, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 291-2016 concernant des spécifications sur la garde d'animaux de ferme sur le territoire et sur la grille des usages permis dans la zone M1 afin d'interdire les commerces à caractère érotique et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014,

259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016 et 290-2016).

Diane Rhéaume,
Conseillère

12. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2016-11-353

12.1. Règlement no 277-2016 portant sur les modalités relatives à la gestion et à l'utilisation des réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux et abrogeant les règlements nos 21-94 et 22-94 (207-2010)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore exploite un réseau d'égout sanitaire et pluvial ;

ATTENDU QUE pour assurer le bon fonctionnement et la bonne opération de ces équipements, il est nécessaire que la municipalité adopte certaines mesures visant la gestion et l'utilisation dudit réseau ;

ATTENDU QUE le *Code municipal du Québec* permet à toute municipalité de régir la façon dont doivent être faits les branchements privés au réseau d'égout sanitaire et pluvial ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Diane Rhéaume, conseillère, lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 27 octobre 2016 ;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LE RÈGLEMENT NO 277-2016 ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte le règlement no 277-2016 portant sur les modalités relatives à la gestion et à l'utilisation des réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux et abrogeant les règlements nos 21-94 et 22-94 (207-2010).

QUE ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

Adoptée ce 7 novembre 2016.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

2016-11-354

12.2. Règlement no 279-2016 portant sur les modalités relatives à la gestion et à l'utilisation du réseau d'aqueduc

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore exploite un réseau d'aqueduc et un réseau d'égout raccordés à un système d'épuration des eaux usées ;

ATTENDU QUE pour assurer le bon fonctionnement et la bonne opération de ces équipements, il est nécessaire que la municipalité adopte certaines mesures visant les

travaux d'aqueduc effectués sur les terrains privés ;

ATTENDU QUE le *Code municipal du Québec* permet à toute municipalité de régir la façon dont doivent être faits les branchements privés à l'aqueduc ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Bernyce Turmel, conseillère, lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 27 octobre 2016 ;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LE RÈGLEMENT NO 279-2016 ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte le règlement no 279-2016 portant sur les modalités relatives à la gestion et à l'utilisation du réseau d'aqueduc.

QUE ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

Adoptée ce 7 novembre 2016.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

2016-11-355

12.3. Second projet de règlement no 287-2016 portant sur la localisation des cases de stationnement et les abris de toile sur le territoire et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016 et 281-2016)

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le second projet de règlement no 287-2016 portant sur la localisation des cases de stationnement et les abris de toile sur le territoire et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016 et 281-2016) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1).

Adoptée

13. DEMANDE DE SOUMISSIONS

2016-11-356

9.1. Dénivellement - bornes fontaines, usine d'eau potable et postes de pompage

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,

APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions pour le déneigement des bornes fontaines, de l'usine d'eau potable et des postes de pompage, pour la saison 2016-2017, auprès de fournisseurs présélectionnés.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard mercredi, le 30 novembre 2016, 14h30.

Adoptée

14. DÉPÔT DE SOUMISSIONS

2016-11-357

14.1. Déneigement aux points d'eau Parent et Couture

ATTENDU QUE par la résolution 2016-10-319, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions sur invitation pour le déneigement aux points d'eau Parent et Couture et ce, pour les saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaires	Point d'eau Parent (sans taxes) 3 ans	Point d'eau Couture (sans taxes) 3 ans
Jean-François Bolduc	1 080,00 \$	---
Éric Couture	---	1 350,00 \$
Luc Couture	---	1 185,00 \$
Dave Labonté	897,00 \$	---

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE JACQUES S'ABSTIENT DE SE PRONONCER DÉCLARANT N'AYANT PARTICIPÉ À AUCUNE DISCUSSION COMPTE TENU D'INTÉRÊT OU D'APPARENCE D'INTÉRÊT DANS LE PRÉSENT DOSSIER

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de déneigement aux points d'eau Parent et Couture, pour les saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, au plus bas soumissionnaire conforme, taxes non applicables, le tout réparti comme suit:

- Point d'eau Parent Dave Labonté 897,00 \$
- Point d'eau Couture Luc Couture 1 185,00 \$

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

15. INSPECTION MUNICIPALE

2016-11-358

15.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Signalisation

Achat de 4 panneaux (défense de jeter des déchets et temps de pré-avertissement réduit) <i>Fournisseur : Signalisation de Lévis inc.</i>	756,43 \$
---	-----------

Petits outils

Émondeur Power Pruner et Pro taille-haie articulé <i>Fournisseur : Mécani-Beauce inc.</i>	747,25 \$
--	-----------

Adoptée

16. INSPECTION EN BÂTIMENTS

16.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois d'octobre 2016.

16.2. Dossiers des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois d'octobre 2016.

2016-11-359

ATTENDU QUE par la résolution 2016-06-195, le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandatait le cabinet d'avocats Beauvais, Truchon, s.e.n.c.r.l., à tenter des poursuites pénales contre monsieur Luc Royer devant la Cour municipale de la Ville de Sainte-Marie afin de faire sanctionner les infractions au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ;

ATTENDU QUE la mise en conformité des installations septiques sur l'immeuble situé au 64, rang Saint-Pierre a été effectuée le 4 novembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'interrompre les procédures relativement à la poursuite pénale tenter contre monsieur Luc Royer devant la Cour municipale de la Ville de Sainte-Marie concernant les infractions au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées de l'immeuble suivant :

- Lot 3 028 183, 64 rang Saint-Pierre (matricule 6358 89 4343).

Adoptée

17. SÉCURITÉ INCENDIE

2016-11-360 17.1. Demandes du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

	<u>COÛTS ESTIMÉS</u> (incluant les taxes)
Vêtements	
300 écussons d'identification <i>Fournisseur : Produits Tan-Ex</i>	793,33 \$
30 tuques et 30 casquettes <i>Fournisseur : Sumacom</i>	903,70 \$
Lettrage matricule et noms <i>Fournisseur : Lettrage Design inc.</i>	45,99 \$
Équipements	
100 pieds de tuyaux d'alimentation de 4 po. 1 canon portatif B-Force <i>Fournisseur : L'Arsenal</i>	974,99 \$ 2 519,10 \$
2 lampes de poche 1 support pour clé de borne 1 courroie de transport pour extincteur portatif <i>Fournisseur : Boivin & Gauvin inc.</i>	181,87 \$ 74,96 \$ 63,90 \$
Entretien	
Réparation de la laveuse à linge <i>Fournisseur : Thibodeau Service inc.</i>	45,99 \$

Adoptée

2016-11-361 17.2. Madame Véronik Riendeau - congé sans solde

ATTENDU QUE madame Véronik Riendeau, pompier volontaire, a fait parvenir au directeur du service de sécurité incendie de Saint-Isidore, une demande de congé sans solde pour une durée d'un (1) an, effective à compter du 1^{er} novembre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte d'accorder un congé sans solde d'un (1) an à madame Véronik Riendeau, pompier volontaire au sein du service de sécurité incendie, à compter du 1^{er} novembre 2016.

QUE le conseil convienne que madame Riendeau remette tout le matériel en sa possession et que cette dernière soit absente entre autres aux pratiques, interventions et formations pendant cette période.

Adoptée

18. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Reporté plus tard lors de la séance.

19. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

19.1. Demandes d'autorisation

2016-11-362

19.1.1. Ferme Marcel Larose inc.

CONSIDÉRANT QUE Ferme Marcel Larose inc. est propriétaire des lots 3 028 286 et 3 028 287 au cadastre du Québec, situés sur la rue Sainte-Genève ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marcel Larose est propriétaire du lot 3 029 006 au cadastre du Québec, situé sur la rue Sainte-Genève, lequel bénéficie de droits acquis ;

CONSIDÉRANT QUE Ferme Marcel Larose inc. exploite une entreprise agricole sur les lots 3 028 286 et 3 028 287 et utilise les bâtiments qui s'y trouvent dans le cours normal de ses activités ;

CONSIDÉRANT QUE les actionnaires de Ferme Marcel Larose inc. exploitent également deux (2) entreprises dont l'une de grandes cultures et l'autre de transport de grains pour animaux pour eux-mêmes et pour d'autres producteurs agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE Ferme Marcel Larose inc. et les actionnaires effectuent également des travaux agricoles à forfait pour le compte d'autres producteurs agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE Ferme Marcel Larose inc. désire obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins commerciales, pour la gestion, le stationnement, le lavage, la réparation, l'entretien et la maintenance en général d'équipements motorisés servant dans l'exécution de travaux à forfait pour des producteurs agricoles, un emplacement d'une superficie approximative de dix mille quatre cent trente mètres carrés (10 430 m.c.) faisant partie desdits lots ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est sans impact sur les activités agricoles environnantes ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de Ferme Marcel Larose inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le changement d'usage d'une partie des lots 3 028 286, 3 028 287 et 3 029 006, et ce, à des fins commerciales, tout en étant complémentaires et accessoires à l'agriculture.

QUE le conseil informe la Commission que la demande d'autorisation est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

2016-11-363

19.1.2. Monsieur Bernard Allen

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bernard Allen est propriétaire des lots 3 028 962 et 3 028 963 au cadastre du Québec, d'une superficie totale de trois mille sept cent seize mètres carrés et deux dixièmes (3 716,2 m.c.), situés dans le rang de la Grande-Ligne, sur lesquels on retrouve une résidence et un garage de débosselage/peinture ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Allen a cessé les activités commerciales de l'entreprise B & J Allen enr. à la fin de l'année 2015 et procédé à l'acquisition de la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Allen désire obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec de convertir l'activité commerciale exercée sur le lot 3 028 962, lequel est contigu au lot 3 028 963, en usage résidentielle accessoire;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est sans impact sur les activités agricoles environnantes ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de monsieur Bernard Allen auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le changement d'usage du lot 3 028 962, et ce, à des fins résidentielles accessoires.

QUE le conseil informe la Commission que la demande d'autorisation est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

20. DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN / PHASE 3

2016-11-364 20.1. Installation de boîtes communautaires

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de la localisation de nouvelles boîtes postales par Postes Canada dans la phase 3 du développement résidentiel Domaine-du-Vieux-Moulin, comme suit :

- 3 modules dans l'emprise du lot 5 556 115 à côté du 414 rue des Mésanges ;
- 4 modules dans l'emprise du lot 5 556 113 à côté du 461 rue des Mésanges.

Adoptée

21. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

21.1. Excavation M. Toulouse inc.

2016-11-365 21.1.1. Avenants de modifications au contrat

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les modifications suivantes au contrat concernant le projet d'eau potable et d'eaux usées par Excavation M. Toulouse inc., taxes applicables s'il y a lieu :

- OC12 45 271,29 \$
Ajout d'une captation d'égout pluvial et d'un puisard, excavation et remblayage de regards existants et remplacement d'un ponceau

- OC13 (71 736,10 \$)
Modification à la méthode de travail de la route du Vieux-Moulin

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

2016-11-366 21.1.2. Recommandation de paiement no 5

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 5 concernant les travaux d'alimentation et distribution en eau potable, collecte et interception des eaux usées et piste cyclable au montant de deux millions trois cent quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-quatre dollars et trente-quatre cents (2 386 184,34 \$), incluant les taxes, à Excavation M. Toulouse inc.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

2016-11-367 21.1.3. Autres travaux

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux suivants :

COÛT
(taxes incluses)

3 clés de 96 po. pour ouverture des boîtes de service d'aqueduc pour les résidences <i>Fournisseur : Wolseley inc.</i>	328,20 \$
---	-----------

Branchement au réseau d'aqueduc et égout	
Caserne incendie	2 834,13 \$*
Salle Amicale	1 736,12 \$**
Centre municipal incluant l'aréna MDJ et Expo St-Isidore	25 938,36 \$
	9 055,43 \$
<i>Fournisseurs : entrepreneurs locaux</i>	

*QUE la présente dépense annule celle inscrite dans la résolution 2016-09-301.

**QUE la présente dépense annule celle inscrite dans la résolution 2016-10-320.

QUE les présentes dépenses soient payées à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

22. BARRAGE AU POINT D'EAU COUTURE

22.1. Mandat de services professionnels

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

23. PARC BROCHU-CHÂTIGNY

23.1. Dossier expropriation

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

24. BUDGET 2017

2016-11-368

24.1. Horaire des rencontres

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de fixer la séance statutaire pour l'adoption du budget 2017 au 15 décembre 2016.

Adoptée

25. DIVERS

2016-11-369

25.1. MRC de La Nouvelle-Beauce - Fonds de soutien aux projets structurants

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la Politique de soutien aux projets structurants, le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce a mis en place le «Fonds de soutien aux projets structurants» qui vise l'amélioration globale de la qualité des milieux de vie des citoyens du territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet de dresser un portrait du secteur urbain et d'effectuer un diagnostic urbanistique de ce dernier ;

ATTENDU QUE ledit projet permettra à la municipalité de se doter d'outils afin de maximiser le périmètre urbain et accueillir les nouvelles familles dans le milieu déjà urbanisé ;

ATTENDU QUE le projet rencontre en tous points les objectifs identifiés dans la Politique de soutien aux projets structurants ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce une demande d'aide financière au «Fonds de soutien aux projets structurants» permettant l'élaboration d'un plan urbanistique du secteur urbain.

QUE le conseil s'engage à défrayer l'écart entre le coût des travaux et la subvention accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues par des partenaires financiers.

QUE le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2016-11-370

Ajournement de l'assemblée à 21 h 15

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ajourner la présente assemblée. Il est 21 h 15.

Adoptée

2016-11-371 Réouverture de l'assemblée à 21 h 35

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De procéder à la réouverture de l'assemblée. Il est 21 h 35.

Adoptée

2016-11-372 Inspection en bâtiments - dossiers des nuisances et autres

ATTENDU QUE suite à une visite effectuée le 25 octobre 2016 au 123, rang de la Grande-Ligne, propriété de monsieur Claude Blais, l'inspecteur en bâtiments constate les faits suivants :

- les travaux de rénovation débutés en 2013 ne sont pas terminés ;
- un maximum de deux (2) permis ont été émis ;
- le propriétaire a signé un engagement à finaliser les travaux au plus tard le 1^{er} octobre 2016 ;

ATTENDU QUE les procureurs de monsieur Blais ont fait parvenir à la municipalité une demande d'émission d'un nouveau permis afin que les rénovations puissent être complétées d'ici la fin de l'été 2017 ;

ATTENDU la divergence d'opinions des membres du conseil, monsieur le maire demande le vote pour cette proposition :

Pour : Carole Brochu, Daniel Blais, Martin Boisvert, Bernyce Turmel, Hélène Jacques

Contre : Diane Rhéaume

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate l'inspecteur en bâtiments à émettre un nouveau permis, non renouvelable, pour finaliser au plus tard le 15 juillet 2017 les travaux correctifs de l'immeuble suivant :

- Lot 3 029 167, 123 rang de la Grande-Ligne (matricule 5561 88 8377).

Adoptée

18. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

18.1. Démission de madame Hélène Pelchat

Les membres du conseil prennent acte de la démission de madame Hélène Pelchat à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme et la remercient pour son excellent travail, sa disponibilité et son expertise tout au long de son mandat.

18.2. Demande de dérogation mineure

2016-11-373 18.2.1. Monsieur Réal Poulin

ATTENDU QUE monsieur Réal Poulin est propriétaire du lot 3 029 591 au cadastre du Québec, d'une superficie de cent soixante-huit mille deux cent quatre-vingt-neuf mètres carrés et sept dixièmes (168 289,7 m.c.), situé dans le rang de la Rivière à Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE monsieur Poulin désire procéder au lotissement dudit lot afin de séparer le terrain en trois (3) lots, les normes relatives à la superficie ne peuvent être

respectées conformément à celles prévues au règlement de lotissement, soit :

	<u>Superficie demandée</u>	<u>Superficie requis</u>
<u>Lot situé à l'intérieur d'un corridor riverain</u>		
Emplacement no 1 (non riverain)	2 779,9 m.c.	3 700 m.c.
Emplacement no 2 (riverain)	2 822,3 m.c.	3 700 m.c.
Emplacement no 3 (riverain)	3 271,5 m.c.	3 700 m.c.

ATTENDU QUE suite au lotissement, monsieur Poulin désire vendre les trois (3) lots localisés dans un îlot déstructuré et garder deux (2) chemins d'accès aux extrémités dans l'éventualité de développement futur ;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande de ne pas accorder la dérogation mineure, car monsieur Poulin peut se conformer à la réglementation actuelle.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de ne pas accorder la dérogation mineure demandée par monsieur Réal Poulin, relativement au lotissement du lot 3 029 591.

Adoptée

22. BARRAGE AU POINT D'EAU COUTURE

2016-11-374

22.1. Mandat de services professionnels

ATTENDU QUE le ministère des Transports prévoit effectuer des travaux au ponceau situé au barrage du point d'eau Couture ;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à la réfection du barrage au point d'eau Couture simultanément avec les travaux du ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux (2) offres de services professionnels à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate WSP Canada inc. pour des services professionnels relativement à l'obtention des autorisations requises en vue de la reconstruction du barrage au point d'eau Couture, au coût de dix-sept mille deux cent quarante-six dollars et vingt-cinq cents (17 246,25 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payée à même le budget des activités de fonctionnement 2017.

Adoptée

23. PARC BROCHU-CHÂTIGNY

2016-11-375

23.1. Dossier expropriation

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a procédé à l'expropriation des lots 3 173 651 et 3 174 004, propriétés de monsieur Rémy Therrien et du lot 4 473 513, propriété de 9072-7892 Québec inc. ;

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre les parties afin de finaliser le présent dossier ;

ATTENDU QU'un premier montant de trente-sept mille six cent cinq dollars (37 605,00 \$) a déjà été déposé le 4 avril 2013 au greffe de la Cour Supérieure du district judiciaire de Beauce ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à payer un montant de quarante-deux mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars (42 395,00 \$), à titre d'indemnités finales dans le dossier d'expropriation des lots 3 173 651, 3 174 004 et 4 473 513.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le maire à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, la «*Transaction*» finale intervenue entre les parties.

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

26. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

2016-11-376

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 22 HEURES 40.

Adopté ce 5 décembre 2016.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
